

SOTTEVILLE



Bulletin municipal

Année 2021



Informations diverses



Mairie de Sotteville

8, l'Église
50340 Sotteville
02 33 52 16 73
mairie.sotteville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Mercredi : 15h à 18h
Samedi : 10h à 12h

École Les 3 Villages

Direction et élémentaire : 02 33 04 77 58
Maternelle : 02 33 52 97 60
ce.0500633s@ac-caen.fr

Bibliothèque

02 33 53 41 21
biblio.sotteville50@gmail.com

Garderie périscolaire

Accompagnement à la scolarité
06 26 14 37 78

Canton Jeunes (accueil loisirs)

02 33 52 60 21

Pôle de santé Ouest Cotentin

Route du Rozel 50340 Les Pieux
02 33 78 18 40
psoc-secretariat50@orange-business.fr
Lundi au vendredi : 8h à 12h30 et 14h à 18h
Samedi : 9h à 11h

Pôle de proximité des Pieux

02 33 87 68 00
<http://www.cc-lespieux.fr>
Lundi au vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h
► Accueil, service commun, vie scolaire, restauration, petite enfance, finances et marchés publics : 31, route de Flamanville
► Centre technique, voirie, assainissement, SPANC et environnement : 3, allée de la Fosse

Maison des services publics des Pieux

2 bis, route de Flamanville 50340 Les Pieux
Lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h

Horaires d'ouverture des déchèteries

► Les Pieux : 9h à 12h et 13h30 à 17h30 (*hiver*)
9h à 12h et 13h30 à 18h30 (*été*)
Fermé le jeudi en hiver
► Héauville : 9h à 12h et 13h30 à 17h30 (*hiver*)
9h à 12h et 13h30 à 18h30 (*été*)
Fermé le mercredi et le samedi toute l'année

Hiver : 01/10 au 31/03 Été : 01/04 au 30/09

État civil

	2021	2020	2019	2018
Naissances hors commune	3	8	1	7
Mariages	2	2	1	2
PACS	2	3	1	1
Décès	0	0	2	1
Transcriptions de décès	0	2	0	1
Recensements citoyens	8	10	10	10

Le mot du Maire

Bonne Année 2022 !

La formule se devrait d'être synonyme de fin de crise sanitaire, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

La jubilation, habituellement, est présente lors de ce début d'année mais le moment n'est toujours pas propice à une rencontre amicale pour vous souhaiter nos vœux autour d'un verre de l'amitié.

Les vagues de la COVID 19 se succèdent les unes après les autres avec leur lot d'incertitudes quant à une période de sortie de cette crise sanitaire. Ce qui est certain, c'est que la lutte contre cette pandémie n'est pas terminée et qu'elle doit être l'œuvre de tous en observant l'application des recommandations sanitaires préconisées par les pouvoirs publics.

Ce bulletin comporte des informations d'ordre général, des conseils de bien vivre ensemble, mais également des informations sur les projets de la commune qui sont en cours de réalisation malgré tout.

Je remercie également les associations, l'équipe pédagogique et tous les bénévoles, acteurs incontournables de la vie communale, pour leur implication à la réalisation de ce bulletin.

Le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2022.

Et surtout, prenez soin de vous et des vôtres.

*Le Maire,
Bruno SANSON*

Sommaire

- Vie municipale page 3
- Informations diverses..... page 14
- Bibliothèque municipale page 18
- Chronique paroissiale page 19
- Vie des associations page 20
- Le saviez-vous ? page 29

Bulletin réalisé par l'équipe municipale avec le précieux concours de notre secrétaire de mairie, Alexis.
Merci aux associations, à l'équipe pédagogique, aux bénévoles de la bibliothèque et à la paroisse pour leur contribution par la rédaction des articles et la fourniture des photos.

Commissions communales

Le maire, Bruno Sanson, préside de droit toutes les commissions communales.

Travaux

Arnaud ROULLAND (vice-président), Dominique CHAPET, Jacques CAPELLE, Marie-Madeleine LEMIÈRE, Quentin PEROL

Finances

Jacqueline GUTH (vice-présidente), Jacques CAPELLE, Carole STÉPANIAK

Affaires périscolaires

Jacques CAPELLE (vice-président), Jacqueline GUTH, Thérèse LESEIGNEUR

Listes électorales

Dominique CHAPET (titulaire), Jacqueline GUTH (suppléante)

Affaires sociales

Henri BOSSU, Marie-Madeleine LEMIÈRE, Thérèse LESEIGNEUR, Carole STÉPANIAK

Appels d'offres

Quentin PEROL, Arnaud ROULLAND, Carole STÉPANIAK (titulaires), Jacques CAPELLE, Ludovic CAPELLE, Marie-Madeleine LEMIÈRE (suppléants)

Fêtes et cérémonies

Arnaud ROULLAND (vice-président), Dominique CHAPET

Bulletin municipal - Communication

Henri BOSSU, Jacqueline GUTH, Marie-Madeleine LEMIÈRE, Thérèse LESEIGNEUR

Délégués aux organismes extérieurs

SDEM

Bruno SANSON

Défense

Bruno SANSON

Sécurité routière

Bruno SANSON (titulaire), Dominique CHAPET (suppléant)

Manche numérique

Bruno SANSON, Jacqueline GUTH

Centre national de l'action sociale

Carole STÉPANIAK

Aide aux personnes âgées du Pays de la Diélette

Bruno SANSON (titulaire), Jacqueline GUTH (suppléante)

SSIAD (rattaché à l'ADMR)

Bruno SANSON

Secteur d'action gérontologique

Arnaud ROULLAND

Fourrière animale

Bruno SANSON, Dominique CHAPET

Délégués PLUi

Bruno SANSON, Jacques CAPELLE

Groupes de travail Service commun – Pôle de Proximité des Pieux

Compétence « Scolaire / Restauration Scolaire » : Jacques CAPELLE

Compétence « Cuisine centrale » : Jacqueline GUTH

Compétence « École de Musique » : Bruno SANSON

Compétence « Petite enfance » : Thérèse LESEIGNEUR

Compétence « Équipements sportifs et sécurité des baignades » : Quentin PEROL

Compétence « Fourrière » : Dominique CHAPET

Compétence « Voirie » : Arnaud ROULLAND

Extraits de délibérations

Fonds de Solidarité pour le Logement 2021

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est un dispositif d'aide financière du département destiné à aider nos concitoyens face à leurs problèmes de logement et à améliorer, dans l'intérêt des propriétaires, le paiement régulier des loyers et des charges. Le conseil municipal a décidé de renouveler son adhésion au FSL au titre de l'année 2021. Cette contribution s'élève à 0,60 € par habitant pour une commune de moins de 2 000 habitants soit 284,40 € pour 474 habitants.

Fonds d'Aide aux Jeunes 2021

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en favorisant leur insertion professionnelle et sociale. L'aide financière peut atteindre un montant de 600 € maximum par an et par jeune en fonction du type d'aide. Elle est allouée après appréciation de la qualité et du sérieux du projet du jeune. Elle peut notamment porter sur la subsistance ou sur l'insertion professionnelle. Outre ces aides individuelles, le FAJ a vocation à développer des actions collectives sur les thématiques telles que le permis de conduire, les emplois saisonniers ou les tickets alimentaires. Le conseil municipal a décidé de renouveler son adhésion au FAJ au titre de l'année 2021. Cette contribution s'élève à 0,23 € par habitant pour une commune de moins de 2 000 habitants soit 109,02 € pour 474 habitants.



Subventions aux associations

Les demandes de subventions ont été validées par le conseil municipal pour un budget global de 2 150 € au profit des associations suivantes :

Club des Aînés La Joie de Vivre Sottevillaise,

Association de Loisirs de Sotteville,

Société de Chasse de Sotteville,

Anciens Combattants de Sotteville,

Sotteville Patrimoine,

Association des Parents d'Élèves du RPI,

Association des Paralysés de France - France Handicap, Banque alimentaire de la Manche, Association locale ADMR des Pieux, Association d'Aide aux Personnes âgées du Pays de la Diélette, Association Rêves Manche, Association des Restos du Cœur, Secours Populaire, Association France Alzheimer, A.C.R.O., Donneurs de sang bénévoles, Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche, Association Cœur et Cancers, Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques, La Ligue contre le cancer comité de la Manche, Association Prévention Routière comité de la Manche, Association des accidentés de la vie - FNATH, Association Française des Sclérosés en Plaques, Association Femmes - Cherbourg, AFM Téléthon, UC Bricquebec Cyclisme, Itinérance

Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2021

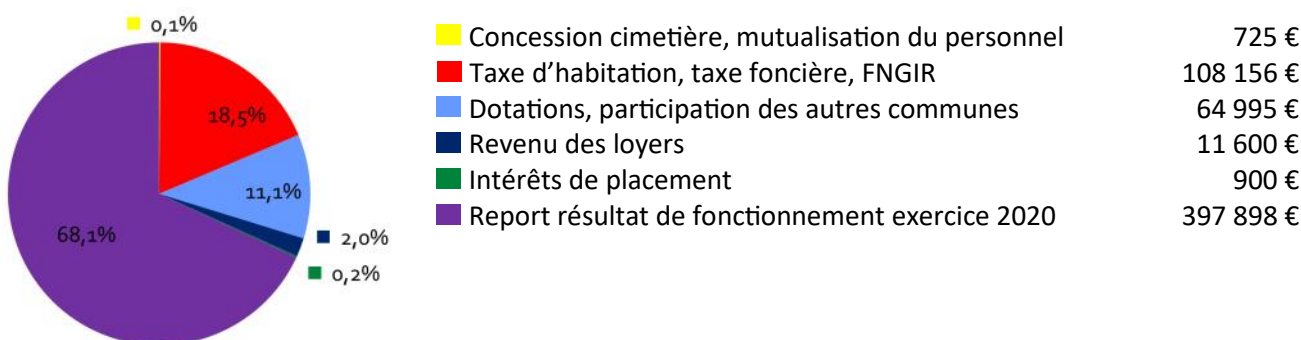
Une indemnité de gardiennage de l'église peut être allouée pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Le conseil municipal a décidé de maintenir celle allouée depuis 1995, soit 130,80 €.

Budget 2021

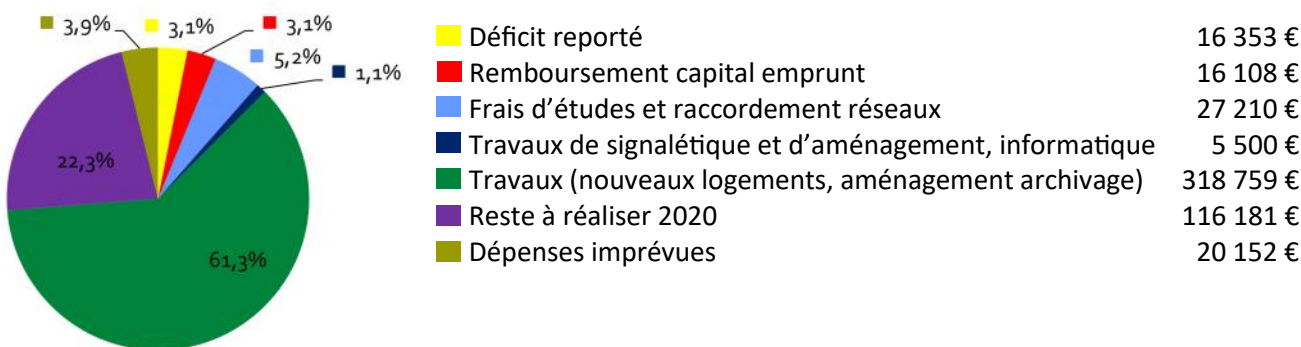
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 584 274 €



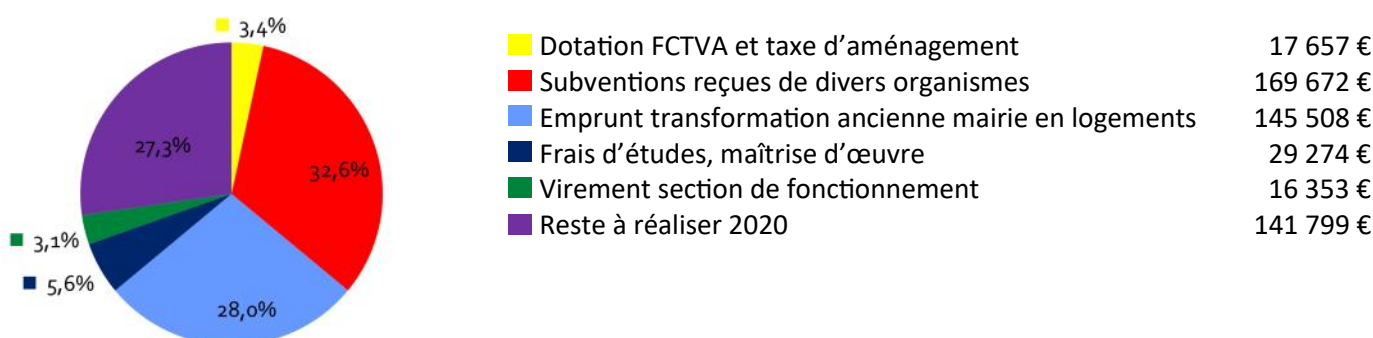
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 584 274 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 520 263 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 520 263 €

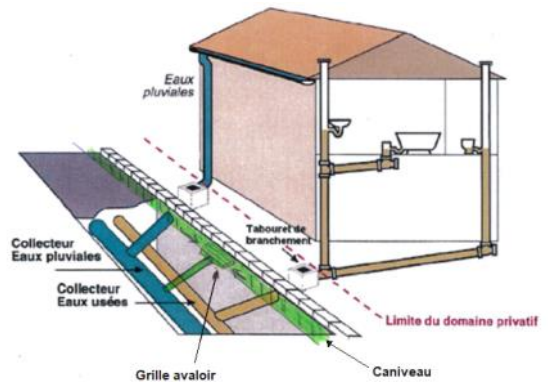


Extraits de délibérations

Compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines »

La gestion des eaux pluviales est un service public administratif correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines. Pour notre commune, il s'agit de la gestion des eaux qui s'écoulent en surface et qui sont prises en charge dans les zones urbanisées, soit 328 m situés dans le bourg. Si la Communauté d'agglomération Le Cotentin a engagé un travail important en 2020 pour définir le périmètre de cette compétence, il demeure des points à préciser avant d'arrêter les conditions définitives d'exercice de cette compétence. Ainsi, le Conseil communautaire a délibéré pour accepter de déléguer aux communes qui le souhaitent l'exercice de la compétence « eaux pluviales urbaines » jusqu'en décembre 2021. Cette période doit permettre d'affiner le périmètre des eaux pluviales urbaines, d'organiser sa gestion, de fixer les conditions financières définitives du transfert et d'étudier la possibilité d'un maintien d'une délégation pour certaines communes de la gestion de la compétence.

Le conseil municipal a décidé d'accepter d'exercer, par voie de délégation de la Communauté d'agglomération, la gestion des eaux pluviales urbaines jusqu'au 31 décembre 2021, et de percevoir le montant des attributions de compensation correspondantes.



Convention Conseil départemental – Bibliothèque communale

Le conseil a validé la convention qui détaille la nature, les conditions et les modalités du partenariat entre le département de la Manche (Bibliothèque Départementale de la Manche) et la commune de Sotteville, concernant sa bibliothèque communale pour la période 2020-2025 (bouquet de services en ligne, accompagnement des équipes...). Une participation financière annuelle de 0,10 euro par habitant pour l'ensemble du bouquet (trois offres) est demandée à la commune.

La gratuité pour les usagers a été mise en place en 2020, la régie bibliothèque pour l'encaissement relatif aux emprunts de livres ou autres supports culturels et aux abonnements annuels a donc été supprimée.

Orientations budgétaires : projets à l'étude

Les sujets suivants ont été présentés en conseil municipal et sont en cours d'étude :

- Éclairage permanent nocturne pour l'église
- Signalétique, pour permettre une meilleure localisation des dernières et futures constructions
- Projet d'extension du bâtiment de la mairie-garderie pour la construction de nouvelles salles pouvant accueillir les services de la bibliothèque municipale ainsi qu'un espace supplémentaire pour la garderie
- Revêtement voirie, estimé à 25 000 euros
- Aménagement d'une aire de stockage pour les associations, estimé à 15 000 euros
- Aménagement des allées du cimetière, estimé à 50 000 euros
- Création d'un site internet pour la commune

Le projet d'aménagement du bourg n'est pour le moment pas à l'ordre du jour, mais il pourra l'être une fois que l'ensemble des travaux en cours et prochains projets de travaux seront réalisés.

Après délibération, le conseil municipal a décidé d'inscrire au budget 2021 les lignes nécessaires à la prise en compte des orientations budgétaires mentionnées ci-dessus, en prévision d'une réalisation éventuelle.

Travaux et équipements

Bibliothèque

L'intérieur de la bibliothèque a fait l'objet de travaux de rafraîchissement : peinture des murs et de la cage d'escalier, réalisée par l'entreprise Ladune de Flamanville et changement d'une fenêtre par l'entreprise Le Coutour de Sotteville. La municipalité remercie les bénévoles qui se sont chargés des travaux de nettoyage et de rangement pour rendre notre petite bibliothèque très accueillante.

Aménagement de l'entrée du cimetière

Les travaux d'aménagement de l'entrée du cimetière sont terminés. Ils ont été réalisés par l'entreprise Osmont de Flamanville.

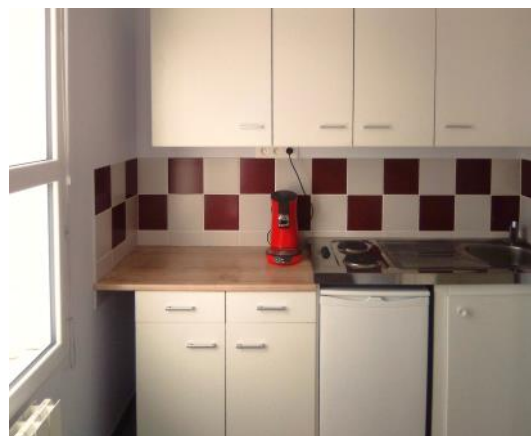


Voirie Hameau Salley

Des travaux relatifs à une traversée de voirie dans le hameau Salley (pose d'un enrobé et d'une grille) ont été effectués par l'entreprise Levavasseur de Benoistville.

Salle du conseil et tisanerie

Des placards destinés à l'archivage ont été installés dans la salle du conseil et des meubles complémentaires équipent maintenant la tisanerie. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Cauchebrats de Pierreville.



Équipements

- Achat d'un ordinateur portable et d'un écran de projection fixé au mur de la salle du conseil,
- Achat de matériel de pavoisement, de symboles républicains destinés à donner un caractère plus solennel à la salle du conseil et d'un tapis de table,
- Achat d'une débroussailleuse.

Projets en cours

- Travaux de transformation du bâtiment de l'ancienne mairie en deux logements locatifs en cours (photos en première de couverture).
- Étude de faisabilité d'une extension comportant une salle supplémentaire pour la garderie et un espace bibliothèque. Cette mission d'étude a été confiée au CDHAT.
- Création d'un site internet pour la commune, avec l'objectif d'une mise en ligne avant l'été 2022.

Les travaux et la mission d'étude ont été réalisés pour un montant total de 27 289,16 euros. Le budget consacré aux divers équipements s'élève à 2 194,14 euros.

Transfert de la compétence Éclairage public (travaux, exploitation et maintenance) au SDEM50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a validé le transfert de la compétence Éclairage public au SDEM50. Le SDEM exercera les missions suivantes à la place de la commune :

- Maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public et notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses et réalisation de toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et notamment les diagnostics de performance énergétique et la collecte des certificats d'économie d'énergie ;
- Maintenance, exploitation et fonctionnement des installations d'éclairage public comprenant l'entretien préventif et curatif.

Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence. Ainsi, dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage existantes restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition du SDEM50 pour lui permettre d'exercer la compétence transférée. L'exercice de cette maintenance sera effectué selon le niveau d'exploitation et de maintenance correspondant à la formule de base.

FDGDON convention 2021-2023 : lutte collective contre les frelons asiatiques

La commune a renouvelé la convention concernant la lutte collective pour la destruction de nids de frelons asiatiques avec la FDGDON, pour une durée de 3 ans. L'entreprise Jean-Michel Bollut a été choisie comme intervenant N°1, et l'entreprise Jean Constantinidis comme intervenant N°2.

7 nids ont été détruits à Sotteville en 2021 dans le cadre de cette convention. La campagne s'est achevée le 6 décembre 2021 et reprendra au printemps. En effet, en fin d'automne, les nids sont abandonnés : les nouvelles femelles fécondées partent en hivernage et se disséminent sur le territoire. En revanche la reine de la colonie, les ouvrières et les mâles meurent. Les nids sont donc vides et leur enveloppe se dégrade pendant l'hiver. Au printemps suivant, les femelles se réveillent et un nouveau cycle redémarre avec la création de nouveaux nids.

Garderie périscolaire

En raison d'une augmentation des effectifs et afin de respecter le nombre d'encadrants imposé par la réglementation du Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports, le conseil a validé le recrutement par Canton Jeunes de deux animateurs supplémentaires pour un coût de 16 688,35 euros.

Une convention pour la mise à disposition d'espaces de l'école dans le cadre des activités d'accueil périscolaire et d'accompagnement à la scolarité a été établie avec le Pôle de proximité des Pieux.

Pour l'année 2019 (le bilan de l'année 2020 est à venir), la participation financière des trois communes a été de 38 118,25 euros (chacune pour un tiers de cette somme), soit 26 015,88 euros au titre de la garderie et 12 102,37 euros au titre de l'accompagnement à la scolarité.

La participation des familles s'est élevée à 31 709,34 euros et les diverses subventions représentent 21 224,05 euros .

La garderie et l'accompagnement à la scolarité représentent un budget global de 91 051,64 euros.

Repas des aînés

Dans un contexte sanitaire incertain, le conseil a préféré solliciter l'avis du club La Joie de Vivre Sottevillaise. Les aînés étant favorables au maintien du repas annuel, celui-ci a pu être organisé le 27 novembre 2021 dans le respect des mesures sanitaires. Il s'est tenu au restaurant l'Escale Normande à Sottevast où les convives ont pu apprécier un savoureux repas tout en se réjouissant de la convivialité retrouvée.

Bilan des élections du 20 et 27 juin 2021

Nombre d'habitants : 489

Nombre d'inscrits : 372

Élections régionales 1^{er} tour : 30,11% de participation

Élections régionales 2nd tour : 31,72% de participation

Élections départementales 1^{er} tour : 31,21% de participation

Élections départementales 2nd tour : 31,08% de participation

Calendrier électoral 2022

Dates de l'élection du président de la République

L'élection du président de la République se déroulera :

- le **dimanche 10 avril 2022** pour le premier tour,
- le **dimanche 24 avril 2022** pour le second tour.

Dates des élections législatives

Les élections législatives se dérouleront les **dimanches 12 et 19 juin 2022** pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

Recensement global de la population

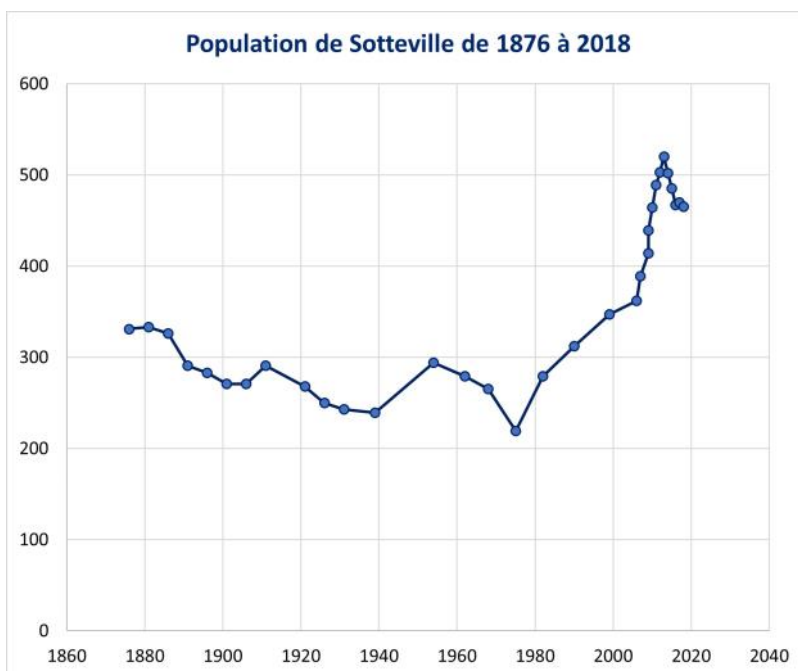
La législation prévoit la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 20 janvier au 19 février 2022.

Madame Nolwen Potier effectuera cette mission pour la commune de Sotteville, réservons-lui un bon accueil.

Nolwen Potier
Agent recenseur



Année	Nombre d'habitants	Année	Nombre d'habitants
1876	331	1982	279
1881	333	1990	312
1886	326	1999	347
1891	291	2006	362
1896	283	2007	389
1901	271	2008	414
1906	271	2009	439
1911	291	2010	464
1921	268	2011	489
1926	250	2012	503
1931	243	2013	520
1939	239	2014	502
1954	294	2015	485
1962	279	2016	467
1968	265	2017	470
1975	219	2018	465



Du 20 janvier au 19 février : le recensement. À quoi ça sert ?

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...



Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transport à développer...

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté.e plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le recensement de la population respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le recensement en ligne, on a tous à y gagner !

Comment ça marche ?

- Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur **ici je réponds au questionnaire**
- Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice qui vous a été remise
- Entrez ensuite les informations de votre logement qui se trouvent sur la notice
- Répondez au questionnaire. Vous serez guidé à chaque étape.
- Validez et c'est terminé !

Des avantages pour tous

- Pour vous**
 - Pas de rendez-vous avec l'agent recenseur
 - Un remplissage guidé et simplifié
 - Une confidentialité toujours garantie
- Pour votre mairie et l'Insee**
 - Moins de papier à gérer
 - Une collecte facilitée et performante
- Pour tous**
 - Plus écologique car moins de papier
 - 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2020
 - Un recensement moins coûteux

Recensement de la population 2022

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST GRATUIT. NE RÉPONDEZ PAS AUX SITES QUI VOUS RÉCLAMERAIENT DE L'ARGENT

Pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr

Code France : VQF7INA33
Code départ : HJ31QA777

Identifiants de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne

0103
101, Rue du district

014 000

Lang 4 Lang 4

TOP SECRET

Envoyer les questionnaires



Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.

<https://www.le-recensement-et-moi.fr>

Restauration scolaire

Cette année, nous avons le plaisir de vous présenter le personnel du restaurant scolaire de Sotteville.



Ingrid, référente



Béatrice

Agnès

Brigitte

Anne

Catherine

Laurence



Aurélie, ATSEM



Emmanuelle, ATSEM

Environ 135 repas sont servis en moyenne par jour.

Les repas arrivent directement de la cuisine centrale en liaison froide, les plats sont alors remis en température sur place. Ingrid et Béatrice se chargent des découpes et préparations si besoin.

Les enfants prennent leur repas en système de self, sauf les maternelles qui sont servis à table.

2 services sont organisés : de 12h30 à 13h et de 13h à 13h30.

Accueil téléphonique : 07 87 35 28 67

(Pour signaler une absence, appeler le pôle de proximité des Pieux au 02 33 01 53 50)

La restauration scolaire est une compétence communale exercée par convention par le service commun (pôle de proximité des Pieux). Les repas sont produits par la cuisine centrale des Pieux pour un prix de revient de 6,22 euros par repas. Le coût d'un repas pour les familles est de 3,19 euros.

Message des Restos du cœur

COLLECTE LE SAMEDI 29 JANVIER 2022

MAIRIE DE SOTTEVILLE

de 9 H 30 à 12 H 00



La situation sanitaire nous oblige à nouveau à envisager différemment la traditionnelle collecte au profit des Restaurants du Cœur et ne nous permet pas d'organiser de concert à Bricqueboscq.

Néanmoins, les besoins demeurent importants et c'est pourquoi nous vous proposons une collecte de denrées pour répondre aux nécessités communiquées par les responsables des Restaurants du Cœur :

- Boîtes de sardines - maquereaux - thon - pâté
- Conserves de desserts : compote - fruits au sirop - crème dessert
- Sucre 1 kg - chocolat en tablette - pâte à tartiner - gâteaux secs
- Pommes de terre - carottes - pommes
- Produits d'hygiène : shampoing - dentifrice - gel douche - couches taille 5

L'an passé, vous avez donné plus de 350 kg de produits. Cette année nous avons encore beaucoup de cartons à remplir alors « On compte vraiment sur vous ! » Merci d'avance.

Vivre ensemble

Respectons notre environnement : interdiction du brûlage des déchets végétaux

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, la mairie rappelle à ses administrés qu'il est interdit de brûler à l'air libre ou par le biais d'un incinérateur de jardin les déchets végétaux. Nous vous recommandons donc de les utiliser en paillage ou compost, sinon il convient de les déposer en déchèterie.

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve. Il faut également tenir compte des troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

Évitons les nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques... ne peuvent être effectués que :

les **samedis** de **9h à 12h** et de **15h à 19h**

les **dimanches** et **jours fériés** de **10h à 12h**.

Le beau temps nous permet de nous activer dans notre jardin pour l'embellir ou avoir de belles récoltes, et aussi de nous prélasser en écoutant le chant des oiseaux ou de partager un moment en famille ou entre amis. Pour notre bien-être à tous, respectons ces horaires.



FAITES LE GESTE CITOYEN
JUSQU'AU BOUT

Si c'est plein, on revient!*

Pas de déchets au pied
des conteneurs.

*D'autres Points d'Apport Volontaire sont situés à proximité

sans conteneur, Je garde mes déchets

Faites le bon geste,
les incivilités, c'est poubelle !

DÉPÔT SAUVAGE = CONTRAVENTION

Pour un particulier à pied : 68 € D'AMENDE
Pour un particulier en voiture : 1 500 € D'AMENDE
Pour un professionnel : 75 000 € D'AMENDE
et 2 ans d'emprisonnement

Réduire ses déchets dans le Cotentin
[lecotentin.fr](https://www.lecotentin.fr)

Informations diverses

Pour les jeunes de 18 ans

Le pass Culture est un outil au service d'une politique publique qui vise à renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans. Initialement expérimenté dans 5 puis 14 départements, le pass Culture entame son déploiement à l'échelle nationale. Il est aujourd'hui utilisé par plus de 165 000 utilisateurs qui ont effectué plus de 1,2 million de réservations. Depuis le 20 mai 2021, tous les jeunes de 18 ans résidant en France peuvent avoir accès au crédit de 300 euros proposé par le pass Culture.

Le pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels. Les achats de biens numériques (ebook, SVoD, jeux vidéo...) sont plafonnés à 100 €.

<https://pass.culture.fr/>



À 18 ans, tu vas faire quoi avec les 300€ du pass Culture ?

Le pass Culture, c'est
l'appli qui te propose des milliers d'offres culturelles près de chez toi et partout en France*.

L'année de tes 18 ans tu disposes de 300€ crédits directement sur l'appli pour :
des places de concerts, de cinéma, de théâtre, des festivals, des livres, des vinyles, des abonnements à des plateformes de streaming, des cours de musique et de danse...

Tout ça en téléchargeant l'appli

Plus d'infos sur pass.culture.fr
* en France métropolitaine et Outre-mer.

Le pass numérique

Il s'adresse à toute personne désireuse de se familiariser avec internet en participant à un atelier d'initiation ou de perfectionnement au numérique dans un lieu dédié (médiathèque, espace public numérique...).



LE PASS NUMÉRIQUE

Un dispositif pour accompagner vers l'autonomie

Aujourd'hui, près de 13 millions de Français - citoyens actuels et en devenir, demandeurs d'emploi, entrepreneurs, acteurs associatifs - sont en difficulté avec le numérique.

L'Etat doit garantir à tous l'accès à leurs droits et aux services publics et accompagner la montée en compétences sur les outils et usages numériques de tous les Français.

Le pass numérique permet un accès gratuit à un accompagnement numérique pour les personnes en difficulté. En 2020, l'Etat co-finance les projets d'achat de pass numérique des collectivités à hauteur de 15 millions d'euros.

PASS RENTRÉE
L'Agence nationale de la cohésion des territoires acquiert en direct
75 000 pass numériques

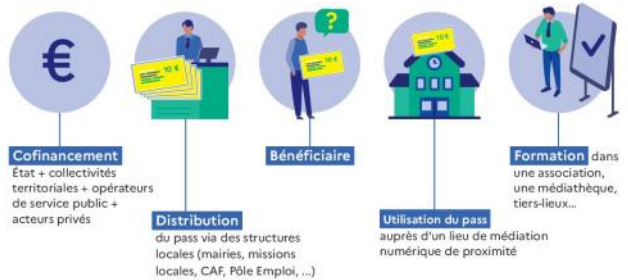
15 000 bénéficiaires partout en France
La priorité : **les habitants des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux**

En pratique

Ce dispositif prend la forme d'un carnet de plusieurs chèques (sur le modèle des tickets-restaurant). Les personnes reçoivent un pass numérique auprès d'une structure locale (guichet de service public, associations, travailleurs sociaux, etc.) et peuvent ensuite s'inscrire à un atelier d'accompagnement au numérique. Les lieux qui délivrent la formation sont alors contre-payés de la valeur du pass.

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



QUEL EST L'INTÉRÊT POUR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le pass numérique permet notamment :

- de disposer d'une aide simple et lisible pour accompagner les publics de leurs collectivités dans l'accès au numérique;
- de cibler et sensibiliser directement les publics prioritaires d'une politique d'accompagnement des usages du numérique, et de donner l'envie de se former;
- de faire bénéficier aux structures de médiation numériques du territoire de financements supplémentaires pour leurs actions;
- de disposer d'un outil permettant d'agrèger les financements publics et privés;

15 M€
de co-financement pour les collectivités en 2020

- de mettre en place une logique de parcours et de suivi de la montée en compétences des publics;
- d'organiser l'offre d'accompagnement sur le territoire;
- de disposer de données sur l'ensemble des parties prenantes de la politique d'inclusion numérique du commanditaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

L'Agence nationale de la cohésion des territoires a pour mission de former et d'accompagner chaque personne vers le numérique. Elle aide les bénéficiaires à monter en compétences, soutient les collectivités territoriales pionnières dans l'accès au numérique. Elle anime également un réseau d'acteurs et organise des événements locaux.

Le LABEL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Aux habitants de la commune

Vous possédez et souhaitez restaurer un bâtiment présentant un intérêt patrimonial qui n'est pas protégé au titre des monuments historiques. Savez-vous que la Fondation du patrimoine peut vous faire bénéficier de différentes aides :

Un avantage fiscal : déduction de 50 % du montant TTC des travaux extérieurs du revenu imposable (100 % si les biens sont loués).

L'octroi d'une subvention de 2 % (dans la limite de 100 000 € de travaux).

Quatre conditions sont nécessaires pour que votre bâtiment soit labellisé :

Qu'il présente une qualité patrimoniale (ferme, maison de village ou de bourg, manoir, grange, four à pain, puits, etc.), quelle que soit la date de construction.

Qu'il soit visible de la voie publique.

Que les travaux extérieurs soient réalisés dans les règles de l'art.

Que les travaux ne soient pas commencés.



La Fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique, soutient la restauration du patrimoine en France. Elle participe ainsi, chaque année, à la sauvegarde de plus de 2 000 édifices : maisons rurales ou des bourgs, églises, théâtres, moulins, musées, etc.

Information et dossier de demande de labellisation :

Fondation du patrimoine / Délégation de la Manche

BP 05 - 14970 Bénouville

Tél : 02 31 91 15 77

Courriel : normandie@fondation-patrimoine.org

Voyagez malin, voyagez avec **CAP COTENTIN !**

UN SERVICE PROPOSÉ PAR
leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Les objectifs de CAP COTENTIN

- » **Mailler** efficacement les **principaux pôles du territoire** (desserte des principaux pôles d'emploi)
- » **Augmenter** la fréquence des **lignes interurbaines** (lignes régulières et en continu) et faciliter les **correspondances** (mise en place de pôles d'échanges multimodaux)
- » **Proposer** un **tarif unique et solidaire** (1 trajet - 1€ ou 1€50 à bord des véhicules (au 1^{er} janvier 2022), mise en place du « pass mobilité » proposant des **tarifs dégressifs ou une gratuité** selon le quotient familial)
- » **Répondre** aux **besoins des usagers** (nouveau site internet et application mobile avec infos en temps réel, géolocalisation et calcul d'itinéraire et une boutique en ligne)
- » **Proposer** des **alternatives** à la voiture individuelle (covoiturage, location de Vélo à Assistance Électrique - VAE, autopartage, etc.)
- » **Répondre** aux enjeux environnementaux de **transition écologique** (bus hybride et Bus Nouvelle Génération)
- » **Renforcer** l'attractivité **touristique** (desserte de sites touristiques emblématiques).

Avec cette nouvelle offre de mobilité, l'Agglomération souhaite **développer un réseau accessible sur l'ensemble de son territoire** tout en favorisant des alternatives à l'usage individuel de la voiture.



Un réseau unique



Depuis le 30 août 2021, le Cotentin a déployé un réseau unique **sur tout son territoire**. Ce n'est qu'une première étape dans la révolution de la mobilité proposée à tous les habitants du Cotentin.

Cap Cotentin va continuer à se développer progressivement jusqu'en 2024 avec, notamment **le déploiement du transport à la demande sur les 129 communes de l'Agglomération**.

Une borne Cap Cotentin est à votre disposition à la Maison du Cotentin pour tout achat de tickets ou abonnements. Tickets à l'unité également en vente dans tous les offices de tourisme.

AGENCE DE MOBILITÉ

40 boulevard Schuman
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

N°Azur 0 806 079 530
PREMIER D'UN APPEL LOCAL



L'application mobile
Cap Cotentin disponible
sur Android et iOS

capcotentin.fr



ZOOM sur le territoire des Pieux

Deux lignes principales

Ligne B

Cherbourg-en-Cotentin > Siouville-Hague > Flamanville

Nouvelles dessertes : EPR, la plage de Siouville-Hague et Port Diélette.

Fréquence toutes les heures et toutes les 30 minutes aux heures de pointe **matin** et **soir**.

Pour Siouville-Hague, Port de Diélette et la mairie de Flamanville : 6 allers du lundi au samedi et 5 allers le dimanche, 4 retours du lundi au samedi et 5 retours le dimanche.

Allers et retours pour l'EPR : 13 du lundi au vendredi, 10 le samedi et 3 le dimanche.

Ligne F

Cherbourg-en-Cotentin > Portbail-sur-Mer

4 allers et retours du lundi au dimanche.

Dessertes de Pierreville, Les Pieux et Benoitville.



Lignes secondaires



Uniquement en période scolaire

S10 Grosville > Cherbourg-en-Cotentin via

Bricqueboscq, Couville, Martinvast
1 aller le **matin** et 2 retours le **soir**.

S12 Helleville > Bricquebec-en-Cotentin via Héauville, Siouville-Hague, Flamanville, Les Pieux, Grosville

1 aller le **matin** vers le collège de Bricquebec, retour le mercredi **midi** ou le **soir** à 16h40 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Navettes Cotentin

Vers les lignes régulières



Dans toutes les communes du territoire des Pieux, au départ de la mairie : du lundi au vendredi, navettes avec un aller le **matin** et un retour le **soir**.

Réservation la veille avant 16h en contactant le 02 50 79 16 52



Zoom sur les lignes P

Les pôles d'emploi mieux desservis

P1 Portbail-sur-Mer > Orano

Du lundi au vendredi : 1 aller le **matin** de Portbail-sur-Mer et retour le **soir**.

Dessertes de Pierreville, Saint Germain-le-Gaillard, Les Pieux, Benoitville, Saint Christophe du Foc.

P2 CNPE Flamanville > Cherbourg-en-Cotentin

Du lundi au vendredi.

Dessertes de l'EPR, Flamanville, Siouville-Hague, Helleville et le centre aquatique d'Equedreville-Hainneville (arrêt Surcouf) à Cherbourg-en-Cotentin.

P3 Bricquebec-en-Cotentin > Orano La Hague

Du lundi au vendredi : 1 aller le **matin** de Bricquebec-en-Cotentin et retour le **soir**.

Dessertes de Grosville et Helleville.

P4 Bricquebec-en-Cotentin > CNPE Flamanville

Du lundi au vendredi.

Dessertes du CNPE, l'entrée sud de Flamanville, Grosville et Les Pieux. 1 aller le **matin** de Bricquebec-en-Cotentin et retour le **soir**.

Transport de Proximité

Les mercredis, vendredis et samedis vers Les Pieux

Dans toutes les communes du territoire des Pieux, départ du domicile pour rejoindre la place de la Lande.

Le mercredi : aller à 13h45 et retour à 17h15.

Le vendredi : aller à 9h et retour à 11h.

Le samedi : aller à 13h45 et retour à 18h15.

Réservation la veille avant 16h en contactant le 02 50 79 16 52

Pour toutes questions sur les déchets, le cycle de l'eau, etc., contactez :

LA MAISON DU COTENTIN (Pôle de Proximité des Pieux) - 31 route de Flamanville, 50340 LES PIEUX

Bibliothèque municipale

1991 — 2021
déjà 30 ans !

Grâce au concours de la Mutualité Sociale Agricole, dans le cadre du Plan Local de l'Enfance du Canton des Pieux, de la municipalité et de l'association de Loisirs, la bibliothèque a pu voir le jour en avril 1991. Elle a pris place dans l'ancienne mairie après aménagement des locaux.

À partir du 1er janvier 1998, une convention renouvelable a été signée entre la municipalité et le Conseil Général de la Manche. La bibliothèque devient alors municipale.

En 2020, la municipalité a investi dans l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante.

En 2021, elle a également décidé la réfection des locaux : les travaux de peinture, au rez-de-chaussée et la cage d'escalier, ont été réalisés en juillet, une fenêtre, à l'étage, a été changée en octobre.

La bibliothèque est située dans le bourg, route du hameau Salley, nous vous invitons à venir la visiter.



Venez découvrir des livres pour tous les âges et tous les goûts : albums, documentaires, romans pour enfants, adolescents, adultes et des biographies, des ouvrages de fonds local, des BD enfants et adultes... près de 2 500 livres, plus de 1 200 prêtés par la Bibliothèque Départementale de la Manche dont 400 renouvelés 2 fois par an. De plus une navette passe une fois par mois déposer les ouvrages que nous pouvons réserver pour satisfaire vos demandes.

Elle vous propose aussi depuis un an un nouveau service : la boîte à SEL.

VOTRE BIBLIOTHÈQUE 24H/24

Pour mettre un peu de sel dans votre quotidien, la bibliothèque départementale de la Manche se décline sur Internet avec **La boîte à SEL**, des Services En Ligne (SEL) variés :

- **Le Kiosk** : plus de 1600 titres référencés de la presse (quotidiens et magazines)
- **Médiathèque numérique** : plus de 5 000 films (cinéma, jeune public, documentaires, spectacles et concerts live)
- **Tout apprendre** : plus de 700 cours disponibles (langues, code de la route, soutien scolaire, musique, développement personnel...)

La boîte à SEL est accessible depuis biblio.manche.fr, un site sur lequel on retrouve une mine d'informations pratiques, les actualités des bibliothèques et de la BDM, ou encore une sélection d'ouvrages et les coups de cœur des bibliothécaires.



Informations diverses

Gratuité pour tous

02 33 53 41 21

biblio.sotteville50@gmail.com

Horaires d'ouverture

Mercredi : 16 h à 18 h

Vendredi : 16 h à 18 h (pas de permanence pendant les vacances scolaires)

Samedi : 10 h à 12 h

Chronique paroissiale

La paroisse vous souhaite une bonne et heureuse année !

Je remercie les responsables de ce bulletin municipal de me permettre de vous adresser, au nom de la paroisse ces quelques mots en ce début d'année 2022.

Je voudrais souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous, habitants de Sotteville, une bonne et heureuse année. À tous, j'adresse mes vœux de bonheur, de joie, de paix, de santé, de travail.

Quelques renseignements pratiques

L'abbé Jacques Haupais, curé de la paroisse Saint Clair des Pieux réside au presbytère des Pieux, 2 place saint Clair. Téléphone : 02 33 52 43 41.

Aumônerie des collèges

Elle est assurée par un groupe de personnes dont Olivier qui est diacre. Les 6èmes, 5èmes, 4èmes, et 3èmes ont des rencontres un dimanche par mois à la salle Jeanne d'Arc. Ils animent ensuite la messe sur les Pieux à 11h00. Les 6èmes pourront faire leur Profession de Foi le samedi 4 juin 2022 à 16h00 aux Pieux (Pentecôte).

Catéchisme

Tous les enfants du primaire (CE2, CM1 et CM2) viennent sur les Pieux le mercredi à 10h15 à la salle Jeanne d'Arc. Les CM1 feront leur première communion le jeudi 26 mai 2022 (jour de la fête de l'Ascension) à 10h30 aux Pieux.

Baptêmes

Les baptêmes peuvent être célébrés à l'église de Sotteville le samedi, soit en fin de matinée soit en fin d'après-midi, en fonction de la disponibilité du prêtre.

Le dimanche les baptêmes sont tous célébrés à l'église des Pieux, après la messe.

Mariages et inhumations

Les mariages et les inhumations sont célébrés à l'église de Sotteville, aux heures et dates demandées. Les inhumations peuvent être célébrés par un « Officiant Laïc » en l'absence du prêtre.



Diacre

La paroisse a la joie d'avoir un diacre permanent en la personne d'Olivier DEYGAS. Il peut célébrer des mariages et des baptêmes suivant ses disponibilités car il a une activité professionnelle.

Messes

Une messe est célébrée le samedi à 18h30 sur les Pieux (sauf de décembre à Pâques), le dimanche messe à 9h30 à Flamanville et 11h00 sur Les Pieux. L'hiver, une seule messe à 10h30 sur les Pieux. Toutes les différentes messes reprendront à Pâques.

Des messes sont célébrées en semaine dans les 13 églises qui n'ont pas la messe le dimanche. La liste est établie par ordre alphabétique. Il y en aura 2 au cours du premier trimestre 2022 à 9h30 à Sotteville: le mardi 13 janvier pour la première. Les dates suivantes seront affichées ultérieurement à l'église.

La fête patronale Saint Pierre sera célébrée le dimanche 26 juin 2022 à 11h00.

Communauté Chrétienne Locale

Les responsables de la Communauté Chrétienne Locale sont actuellement au nombre de deux personnes, avec chacune des responsabilités :

Cécile Sanson (Secours Catholique)

Marie-Thérèse Lemièrre (Équipe liturgique, et membre du Conseil Pastoral)

D'autres personnes participent également à l'entretien et au fleurissement de l'église qui est toujours ouverte : Denise Cauvin, Marie-Christine Lejuez et Cécile Sanson qui, en plus, s'occupe des enveloppes du denier de l'Église. Les responsables sont chargées de faire le lien avec la paroisse Saint-Clair des Pieux.

Site Internet de la paroisse

<http://www.coutances.catholique.fr/pres-de-chez-vous/saint-clair-des-pieux>

Jacques Haupais, curé de la paroisse
Saint-Clair des Pieux

La Joie de Liure Sottevillaise

Cette année 2021 a encore été perturbée par la crise sanitaire et ses contraintes, lotos annulés, pas de sorties, pas de cinéma, pas de promenades pour nos adhérents. Seuls les appels téléphoniques, pour souhaiter les anniversaires ou prendre des nouvelles, ont permis de garder le lien.

Mais une éclaircie en septembre, les réunions des clubs commencent à reprendre avec le pass sanitaire à vérifier bien sûr. Ainsi le 22 septembre, une quinzaine de personnes ont été heureuses de partager un après-midi convivial, jeux de société et goûter dans la bonne humeur retrouvée.

C'est aussi en septembre que les cours de gymnastique ont recommencé à la salle de judo de Flamanville. Avec une nouvelle prof, Fabienne Baudet, les 2 équipes de Flamanville et Surtainville sont maintenant réunies. Avis aux amateurs, il y a encore de la place le vendredi de 15h30 à 16h30.

Le S.A.G nous propose à nouveau les séances de cinéma le vendredi après-midi à 14h30 une fois par mois, gratuites et réservées aux clubs des anciens et aux résidents des foyers pour personnes âgées des Pieux et de l'EHPAD de Flamanville.

Le loto prévu en février a été annulé, de même que celui de fin octobre car nous n'avons pu acheter de lots et avons peur que les adeptes ne soient pas au rendez-vous.

Nous organisons notre Assemblée Générale 2020 le 25 novembre (n'a pu avoir lieu en début d'année), et allons ensuite au restaurant « la Table de Malé » à Benoistville.

Deux nouveaux adhérents ont rejoint le club, nous sommes maintenant 33.

La composition du conseil d'administration est la suivante :

Présidente : LETERRIER Hélène
Vice-président : LEJUEZ Jacky
Trésorier : CHARRIE Bernard
Trésorière adjointe : LECONTE Christine
Secrétaire : CHÂTEL Yvette

Membres :
LEJUEZ Cécile
LECONTE Geneviève
GUIFFARD Anne-Marie
LETABLIER Béatrice



PROJETS 2022 connus à ce jour

Assemblée Générale le 20 janvier 2022 à 14h salle de la mairie

Galette des rois le 20 janvier à 15h30 chez « Sarah » à Bricquebosq

Lotos : - 13 février 2022

- 23 octobre 2022

Rallye intergénération avec les clubs du canton le 23 avril à Saint-Germain-le-Gaillard

Repas spectacle à Condé-sur-Vire fin octobre (reporté en 2020 et 2021)

Si la situation sanitaire le permet, peut-être pourrions-nous envisager d'autres sorties.



Société de chasse FCM77 Sotteville – Saint-Christophe-du-Foc

La société de chasse, dont le siège social est sur la commune de Sotteville, est affiliée à la fédération des chasseurs de la Manche.

La société a pour but de gérer le repeuplement, l'élevage du gibier et la destruction des nuisibles. Elle participe à la protection de la faune tout en respectant les cultures, les distances autorisées autour des habitations et la non chasse avec les chevaux.

Elle est administrée par un bureau de 11 membres :

Président : MADELEINE Christophe

Vice-président : AUBERT Kévin

Secrétaire : CAUVIN Didier

Trésorier : GUERIN Patrick

Et aussi : LAHAYE Maria, LAHAYE Michel, LECARPENTIER Christophe, LEMARCHAND Damien, LEJUEZ Arnaud, LEONARD Mickaël, ROULLAND Arnaud

La société de chasse comprend 21 chasseurs.

Le ball-trap de cette année a été annulé pour raison de Covid-19.

Cette saison, 50 faisans et 30 perdrix rouges ont été lâchés.

La société FCM77 vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2022 et tient à remercier les municipalités de leurs subventions ainsi que les propriétaires pour la mise à disposition de terrains et la confiance qu'ils témoignent à notre association.

L'école des Trois Villages accueille cette année 161 élèves des communes de Benoistville, Saint-Christophe-du-Foc et Sotteville.

Les enfants sont répartis en 7 classes.

- PS/MS : 24 élèves : Mme Françoise BURVINGT aidée par Emmanuelle BESSELIEVRE (ATSEM)
- MS/GS : 23 élèves : Mme Catherine RAVIER MIZELLE aidée par Aurélie LEBALLAIS (ATSEM)
- GS/CP : 23 élèves : Mme Claudie ANNE
- CE1 : 22 élèves : Mme Sandrine ROUSSELIERE
- CE2 : 21 élèves : Mme Aurore PICHARD (directrice) / Mme Nathalie LEBAS (le mardi).
- CM1 : 24 élèves : Mme Valérie FRANCOIS
- CM2 : 24 élèves : M. Sébastien JOURDAIN

Prunelle BOUCHARD, Lucie DE VREESE et Evan DOUCET (AESH) viennent en aide à 5 élèves.

Des bénévoles gèrent la bibliothèque d'école : des parents et une enseignante à la retraite.



Les enfants de la classe de Petite et Moyenne section ont déjà commencé à préparer le retour du printemps en plantant des bulbes dans le petit jardin de l'école et en nettoyant toutes les jardinières préparées les années précédentes. Ils ont hâte de voir pousser leurs jolies fleurs !



Les enfants de la classe de MS-GS



La nuit étoilée (Vincent Van Gogh 1889)

Les CE2 se sont inspirés de Vincent Van Gogh pour réaliser une ville étoilée. Ils ont utilisé la technique du découpage collage et de l'encre qui fait ressortir le ciel étoilé réalisé avec des pastels gras.





Bleu de ciel / bleu de mer...

Les classes de GS/CP et de CE1 ont travaillé sur l'artiste Vassily Kandinsky. Elles ont observé l'œuvre Bleu de ciel et y ont trouvé : un cheval à bascule, un crabe, un sabre de pirate, un oiseau, une tortue, une méduse... Et vous, qu'y voyez-vous ?

Ensuite, elles ont inventé elles aussi des drôles de bêtes et les ont fait flotter non pas dans un ciel mais dans une mer bleue... L'œuvre collective, baptisée Bleu de mer orne le couloir de l'école.



Les classes de CM1 et de CM2 de l'École des 3 villages ont participé, le vendredi 19 novembre dernier, au cross du collège de Flamanville.

L'enthousiasme des élèves pour cette manifestation a fait plaisir à voir, d'autant que les 2 dernières éditions avaient dû être annulées !

Tous les enfants ont bouclé le parcours de 1600 mètres sans s'arrêter... et avec un grand sourire !



L'Association des Parents d'Élèves (APE) avait fait floquer, pour l'occasion, des chasubles pour chaque participant. Durant cette matinée sportive, les élèves ont ainsi pu représenter fièrement leur école !



Garderie périscolaire

125 enfants ont fréquenté la garderie de Sotteville durant l'année 2021.

Les chiffres ont explosé à la rentrée de septembre 2021. Canton Jeunes a agrandi son équipe et la garderie s'est étendue jusque dans les locaux de l'école. Nous avons accès, depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, à deux salles de l'école en plus.

Les activités de la garderie en 2021

Les enfants ont le choix dans les activités. Elles sont assez variées : jeux de société, activités manuelles diverses, jeux de construction, jeux extérieurs, expériences scientifiques (volcans, billes de couleur et mini tornade, ...).



En plus de ces activités, un journal a été rédigé. Quelques enfants y ont participé dans le but de présenter la garderie, les animateurs, les activités, les projets à venir.



La salle des maternels a changé de tête. Les petits ont redécoré les murs et leur banc.

Un atelier bois a été proposé : nous avons pu fabriquer une table de jeux (échecs, dames, morpion), ainsi qu'un banc pour les plus jeunes.



Concernant le créneau que l'on avait auparavant à la bibliothèque de Sotteville, nous ne pouvons plus y aller. Cependant, une bénévole de la bibliothèque est venue (jusqu'à l'été) une fois par mois à la garderie avec des livres pour raconter des histoires aux maternels. Nous avons repris contact et nous recommencerons dès janvier.

Le carnaval que l'on fête habituellement tous les ans avec l'APE, n'a pas eu lieu pour la 2^{ème} année consécutive. Le bonhomme Carnaval que l'on avait commencé avant la crise sanitaire attend son heure.

Une nouvelle organisation

Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons dû nous adapter et mettre en place une nouvelle organisation. Contrairement au fonctionnement « d'avant », où chaque salle correspondait à un type d'activité (une salle pour les jeux de construction, un coin calme avec livres et coussins, un coin pour la dinette et les petites voitures, une salle pour les jeux de société et les activités manuelles, ...) et où tous les enfants (-6 et +6) pouvaient aller en toute liberté, nous avons été contraints de revoir l'aménagement des locaux. Ainsi, les enfants restent entre copains de la même classe et au lieu de changer de salle pour changer d'activité, ce sont les activités qui se sont déplacées dans les différentes salles. Ainsi, les enfants ont toujours accès à presque toutes les activités.

Les rencontres parenfants

Pour la deuxième année consécutive, ces rencontres (jeux et apéro d'înatoire) qui ont lieu habituellement fin juin entre parents, enfants et animateurs sont annulées. Peut-être l'année prochaine.

Noël

Le sapin a été décoré. Le marché de Noël de la garderie est prêt. Cette année, nous avons prévu, avec la garderie de Flamanville de donner l'argent récolté à Tahoe, un petit bonhomme de 3 ans, polyhandicapé qui habite à Bricquebec et dont les parents ont lancé une cagnotte pour acheter les appareils qui lui sont indispensables.

Un goûter de Noël est également prévu avec crêpes et sachets de chocolats. Et, bien sûr, au retour des vacances, le Père Noël sera passé à la garderie.



Ludothèque

C'est Nathalie (Canton Jeunes) qui vous accueille à la ludothèque depuis la rentrée de septembre 2021. C'est sa cinquième année d'existence. Elle est ouverte le mercredi de 14h30 à 17h, dans les locaux de la garderie et tout le monde peut se rendre sur place, pour jouer ou emprunter des jeux.

Le tarif est de 35 € à l'année ou 17,50 € à partir du 1^{er} février.

Accompagnement à la scolarité

20 enfants, du CE1 au CM2, fréquentent l'Accompagnement à la Scolarité cette année. Ce sont Manon et Odile, animatrices de Canton Jeunes, qui prennent en charge 7 enfants maximum par séance, 4 jours par semaine.

L'accompagnement à la scolarité a lieu à l'école de 16h15 à 17h45. Le tarif est de 15,30 € pour l'année et par enfant.

Association des parents d'élèves de l'École des Trois Villages

Cette année encore, l'APE a su profiter de chaque accalmie de notre météo Covid pour effectuer des actions toujours au bénéfice de l'école des 3 villages.

Ces actions sont maintenant facilitées par le prêt d'un local de stockage sur la commune de Saint-Christophe-du-Foc. Nous remercions chaleureusement l'équipe municipale !



Les récoltes de papiers, la tombola, la vente de chocolats de Pâques ont permis de financer l'achat de calculatrices collège pour les CM2 quittant l'école en fin d'année.



En septembre un nouveau bureau a été élu avec :
 Karen Roulland (présidente),
 Ingrid Desfaudais (trésorière),
 Lynda Lepetit (secrétaire),
 Laura Lepoittevin et Emmanuelle Carrethey (vice-présidentes).

Lors du dernier trimestre 2021, l'APE s'est attelée à l'organisation de son marché de Noël avec l'invitation de nombreux artisans locaux, la confection/vente de kits cookies, la fabrication des crêpes. Nous remercions les mairies de Benoistville et Sotteville pour les prêts des salles communales.



L'APE vous propose une nice cadeau pour maman, sœurs, vos collègues, voisins ou pour votre famille afin de vous régaler au goûter, le kit pour fabriquer de délicieuses cookies et son jus de pomme Thib Capelle !
 Les bénéfices serviront comme toujours aux projets de l'école (financement du spectacle de Noël pour les enfants, jeux, livres...)
 Les kits de commande sont à remettre aux enseignants avec le règlement dans une enveloppe au nom de l'APE pour le Vendredi 11 Novembre.
 (Photos non contractuelles)

Kit SOS Cookies Pépites de chocolat	Kit SOS Cookies M&M's	Kit cake au Citrouille
...X 6 €	...X 6 €	...X 6 €

Nom, Prénom de votre enfant :
 Classe : Tél :

Je choisis de recevoir mon kit (merci de cocher la case) :
 Oui Non

© Lors du marché de Noël de Benoistville organisé par l'APE



Malheureusement, le spectacle de Noël Norkito a dû être décalé à une date ultérieure en raison du contexte sanitaire.

Nos projets pour 2022 :

- Nous récoltons toujours le papier (**et uniquement le papier ☺**) aux points de collecte, nous remercions la mairie de Saint-Christophe-du-Foc pour le stockage.
- Si le contexte sanitaire le permet, un carnaval pour les enfants de l'école sera organisé.
- En fin d'année scolaire, nous envisageons une fête champêtre (thème à préciser avec les bénévoles) par et pour les enfants et leurs familles.

APE École des 3 Villages
ape.sotteville@gmail.com

Amicale des anciens combattants : ACPM-CATM-TOE

Cette année 2021 a encore été perturbée par la crise sanitaire. Ainsi l'Assemblée Générale Cantonale, qui a lieu habituellement en février, a été reportée en octobre.

Il n'y a pas eu de cérémonie cantonale le 8 mai ; dans la commune, le Maire a déposé une gerbe au monument aux Morts accompagné de Hélène, porte-drapeau et d'un adjoint.

Le 11 novembre, une dizaine de personnes sont venues rendre hommage aux soldats sottevillais morts pour la France. Le Président de l'amicale des Anciens Combattants Maurice Lejuez, entouré du maire Bruno Sanson et du porte-drapeau Hélène Sanson, a présidé cette cérémonie du souvenir. Une gerbe a été déposée, le Maire a procédé à la lecture du message de la ministre déléguée Geneviève Darrieussecq et Rose a fait l'appel aux Morts pour la France. Puis les Sottevillais présents ont chanté « la Marseillaise » et terminé par une prière en souvenir de ceux qui ont combattu et sont morts au champ d'honneur pendant la guerre 14-18.

Au niveau cantonal, les délégations d'anciens combattants de chaque commune et les habitants se sont rassemblés à Pierreville pour la commémoration de l'armistice de 1918.



Le bureau actuel est composé ainsi :

Président et trésorier : LEJUEZ Maurice

Membres : DESPREZ René, LECONTE Jean

Secrétaire et membre bienfaiteur : LETERRIER Hélène

Veuve d'ancien combattant : LECARPENTIER Bernadette

Extraits de la déclaration de Mme Geneviève Darrieussecq, ministre chargée de la mémoire et des anciens combattants, en hommage à tous les « Morts pour la France ».

La fin des combats de la Grande Guerre a marqué les consciences et imprégné les mémoires. Événement qui transcende le temps et franchit les générations. Nul besoin d'ajouter une année ou un millésime, ce jour et ce mois ont intégré depuis plus d'un siècle notre patrimoine commun.

À la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée. Le dernier mort, le dernier tir, la dernière détonation. Depuis Compiègne, où l'armistice a été signé à l'aube, jusqu'au front, du premier des clairons à tous les clochers de France, de l'esplanade de chaque ville à la moindre place de village. Une déferlante de soulagement, un soupir de délivrance, ont traversé le pays de part en part.

[...] Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de

bravoure. Ils nous rappellent la fraternité d'armes.

La même fraternité unit toutes les filles et tous les fils de France qui œuvrent aujourd'hui à la défense de notre pays et qui mènent notre inlassable combat pour la liberté. La même fraternité mémorielle qui, chaque 11 novembre, nous réunit pour honorer les combattants de tous les conflits, pour rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. La Nation salue la mémoire des soldats morts pour la France en 2021.

[...] La flamme des compagnons s'est éteinte, mais nous sommes les dépositaires de ses braises ardentes. Entretien-les sans cesse, ravivons-les inlassablement, en honorant ceux qui donnent leur vie pour la France, ceux qui la servent avec dévouement et courage.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Le cygne : Un symbole historique et culturel

Si le cygne est une figure emblématique de Sotteville apparue sur le blason de la famille Durevie au XVe siècle, cet animal est aussi un symbole mondialement connu dans différents domaines, notamment historiques et culturels.

• Un symbole dans la littérature

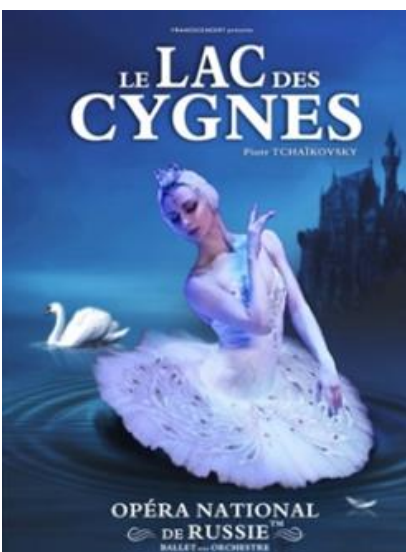
Le Vilain Petit Canard est un conte pour enfants écrit par l'auteur danois Hans Christian Andersen en 1842.



Au début de l'histoire, une cane couve ses œufs. Mais à l'éclosion, l'un d'eux, le vilain petit canard, ne ressemble pas à ses frères et sœurs de couvée. Rejeté de tous à cause de son physique différent, il est contraint de quitter sa « famille » et de partir loin, pour ne plus subir les moqueries et les coups. Sur son chemin, il rencontre de nombreux animaux ne l'acceptant pas toujours. Le caneton, effrayé, se sauve et passe tout l'hiver dehors. Un jour, cependant, ébloui par la beauté des cygnes, le vilain petit canard décide d'aller vers eux et réalise, en se regardant dans le reflet de l'eau, qu'il n'est plus un vilain petit canard (et qu'il n'a, en fait, jamais été un canard), mais qu'il est devenu un cygne magnifique. Après cela, il finit par se faire respecter et devient plus beau que jamais.

Ce conte pour enfant a connu plusieurs adaptations, sous forme de comédie musicale, films d'animation ou de dessins animés. Il prône la tolérance et l'émancipation de chacun pour s'épanouir une fois adulte. Le conte *Les six cygnes* des frères Grimm est également très connu.

• Un symbole dans la musique et le théâtre



Le Lac des Cygnes est un célèbre ballet créé en 1877 sur une musique du compositeur romantique russe Tchaïkovski et inspiré d'une légende allemande. La première représentation fut une déception mais le succès s'amplifia à partir de la chorégraphie de Marius Petipa en 1895. Durant les décennies suivantes, la chorégraphie fut maintes fois remaniée, en particulier par Rudolph Noureev en 1984.

Cette œuvre raconte une histoire d'amour impossible. Un jeune prince, devant choisir sa fiancée durant un bal pour son anniversaire à sa majorité, fuit en forêt, frustré de ne pas pouvoir envisager un mariage d'amour. Apercevant au-dessus de lui une nuée de cygnes, il s'apprête à tirer avec son arbalète mais s'arrête aussitôt à l'apparition d'une jeune femme vêtue avec des plumes blanches, la princesse Odette. Celle-ci est victime d'un sort jeté par le sorcier Rothbart : le jour, elle prend l'apparence d'un cygne blanc et, la nuit, elle retrouve son apparence humaine.

Il existe différentes fins, plus ou moins heureuses...

• Un symbole dans le sport

Le cygne est l'animal emblème de plusieurs clubs sportifs professionnels.

Il est présent sur le fanion de l'équipe de football de Valenciennes, actuellement en 2^e division, ancien finaliste de la Coupe de France en 1951 et ancien champion de deuxième division en 1972 et 2006.



Le cygne est également présent sur le fanion de l'équipe de football galloise de Swansea (swan, cygne en anglais), actuellement en 2^e division anglaise (le club gallois a reçu une dérogation pour jouer dans le championnat anglais, comme l'AS Monaco avec le championnat français). Le club a été champion de 3^e division anglaise en 2008, dix fois vainqueur de la Coupe du Pays de Galle et a atteint en 2014 les 16^e de finales de la Ligue Europa (2^e compétition continentale la plus importante pour les clubs d'Europe).



• Un symbole national pour la Finlande

Si le coq est l'animal emblème de la France, la Finlande, elle, compte au total sept symboles nationaux en référence à la nature omniprésente dans ce vaste pays, dont le cygne. Cet animal, adapté aux conditions de vie nordique, est aussi très présent dans la culture et l'imagerie populaire finlandaise.

Dans les années 1950, le nombre de cygnes a chuté drastiquement avec seulement une vingtaine de couples de cygnes nichant en Finlande. Leur population a toutefois progressivement augmenté depuis, faisant de cet animal l'un des emblèmes nationaux. Aujourd'hui, la Finlande abrite près de 6 000 cygnes chanteurs. Au printemps, le retour de ces oiseaux migrateurs fait partout le bonheur des passionnés



de la nature en Finlande, avec leur vol et leur chant si caractéristique.



De nombreux articles vendus dans les magasins finlandais sont porteurs soit d'un logo de cygne en vol, synonyme d'adhésion du fabricant du produit à une charte de protection environnementale commune aux pays nordiques, soit d'un logo avec un cygne évoluant dans l'eau, indiquant au consommateur qu'il achète là un produit alimentaire d'origine strictement finlandaise. Enfin, les pièces d'un euro émises par la Finlande représentent un couple de cygnes sauvages prenant leur envol au-dessus d'un paysage typiquement finlandais composé de lacs.

• Un symbole dans les blasons

Très peu utilisé au Moyen Âge, la présence d'un cygne sur les blasons augmente progressivement au fil des siècles jusqu'à nos jours avec celui de Sotteville.



Chigny (02)



Serrouville (54)



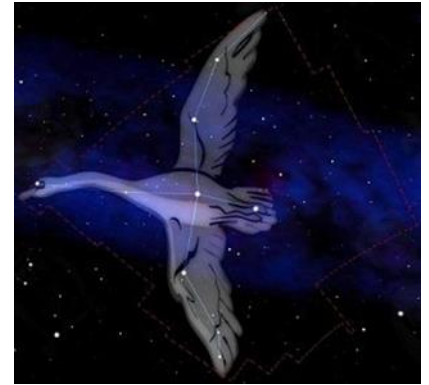
Blomac (11)



Pontorson (50)

Astronomie : la constellation du Cygne

Le nom de la constellation du Cygne, également appelée la « Croix du Nord », provient du positionnement de dix étoiles voisines les plus visibles, pouvant évoquer la forme d'une croix ou d'un cygne élançant ses ailes.



Qu'est-ce qu'une constellation ?

Une constellation est un groupe d'étoiles voisines sur la sphère céleste présentant une figure conventionnelle déterminée (animal / végétal / héros légendaires ...) et à laquelle on a donné un nom particulier.

Les constellations et les étoiles sont depuis la nuit des temps des éléments de repérage pour les humains sur terre ou en mer, comme par exemple pour les vikings autrefois.

Quelles sont ses origines ?

De nombreuses cultures et civilisations ont imaginé des formes en reliant plusieurs étoiles par des lignes imaginaires. Ils les ont généralement associées à des mythes issus de leur propre civilisation.

Le nom de cette constellation viendrait de la mythologie grecque, dont plusieurs légendes comportent la rencontre de héros avec un cygne, oiseau dédié à Apollon.

Comment peut-on la voir ?

Cette constellation est visible principalement durant les longues nuits d'été entre juin et août. Elle peut également être visible le reste de l'année, mais pas durant toute la nuit et seulement en présence d'un ciel bien dégagé.

Elle est présente le long de la Voie Lactée, partie du ciel légèrement plus claire la nuit sous forme d'une grande nuée. La constellation du Cygne est séparée de la constellation de la Petite Ours (connue sous la forme d'une petite casserole comprenant l'Étoile polaire) par la constellation du Dragon, comprenant un ensemble d'étoiles formant le corps serpenté d'un dragon.

Au-delà des dix étoiles visibles formant la figure du cygne, la constellation comprend près de 274 autres étoiles voisines, plus ou moins visibles à l'œil nu. L'étoile la plus visible est celle pouvant être à la place de l'œil du cygne, nommée *Deneb*, située à 1 550 années-lumière de distance de la Terre (1 année-lumière représente environ 10 000 milliards de kilomètres).



À vous de jouer : un nom pour le cygne de Sotteville ?

Habitants de Sotteville, nous vous invitons à choisir un nom pour le cygne de notre blason. Nous vous proposons de trouver ce nom à partir d'anagrammes de tout ou partie des lettres composant le mot SOTTEVILLE.

Ex : Violette, Eliott...

Le nom que vous choisirez peut être un mot existant ou inventé.

À votre imagination !

Vous pouvez écrire le nom choisi sur papier libre et le déposer directement en mairie ou dans la boîte aux lettres avant le 30 novembre 2022.






Le résultat sera communiqué dans le prochain bulletin municipal.





CALENDRIER 2022



<p>HIVER</p> 	<p>Samedi 1^{er} janvier : Jour de l'An (férié) Jeudi 20 janvier : Début du recensement global de la population à Sotteville Samedi 19 février : Fin du recensement global de la population Vendredi 4 mars : dernier jour pour s'inscrire sur les listes électorales (avant élection présidentielle) Dimanche 6 mars : Fête des Grands-Mères</p>
<p>PRINTEMPS</p> 	<p>Dimanche 27 mars : Passage à l'heure d'été (1 heure en plus) Dimanche 10 avril : 1^{er} tour Élection présidentielle Lundi 18 avril : Lundi de Pâques (férié) Dimanche 24 avril : 2nd tour Élection présidentielle Dimanche 1^{er} mai : Fête du travail (férié) Vendredi 6 mai : Dernier jour pour s'inscrire sur les listes électorales (avant élections législatives) Dimanche 8 mai : Commémoration du 8 mai 1945 (férié) Jeudi 26 mai : Ascension (férié) Dimanche 29 mai : Fête des Mères Lundi 6 juin : Pentecôte (férié) Dimanche 12 juin : 1^{er} tour Élections législatives Dimanche 19 juin : 2nd tour Élections législatives + Fête des Pères</p>
<p>ÉTÉ</p> 	<p>Jeudi 14 juillet : Fête nationale (férié) Lundi 15 août : Assomption (férié)</p>
<p>AUTOMNE</p> 	<p>Dimanche 2 octobre : Fête des Grands-Pères Dimanche 30 octobre : Passage à l'heure d'hiver (1 heure en moins) Mardi 1^{er} novembre : Toussaint (férié) Vendredi 11 novembre : Commémoration Armistice du 11 novembre 1918 (férié) Fin 2022 : Repas des aînés (date à fixer)</p>
<p>HIVER</p> 	<p>Dimanche 25 décembre : Noël (férié)</p>